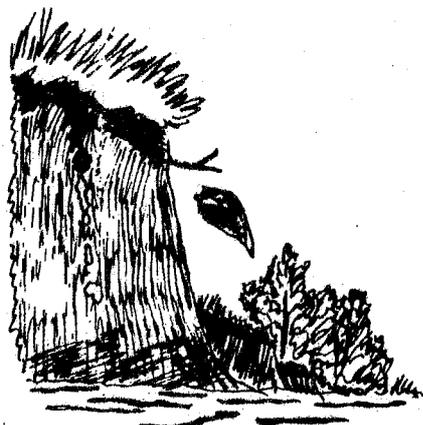
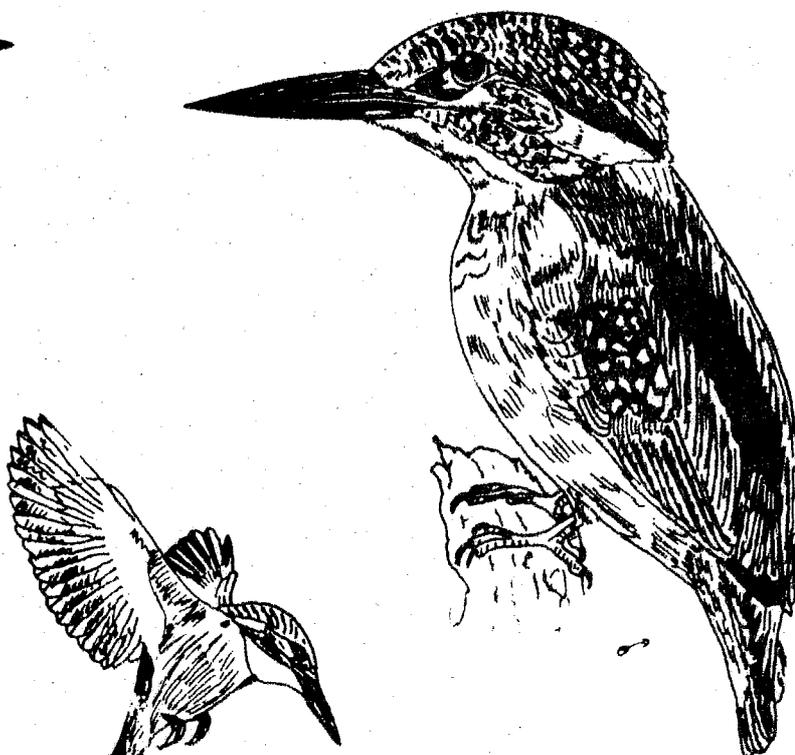
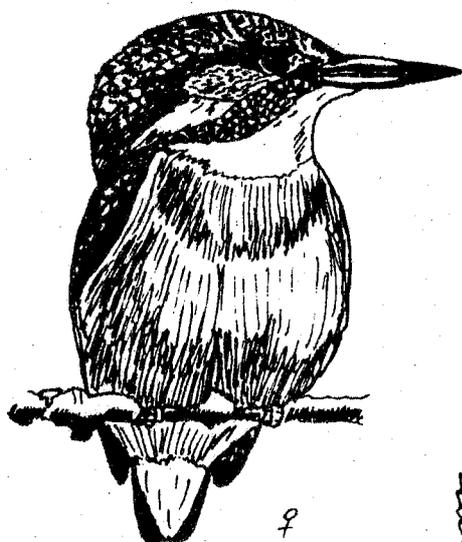


PICARDIE NATURE





PICARDIE - NATURE

Revue trimestrielle publiée par le

GRUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports (C.C.P. LILLE 872.02)

Siege Social : Musée de Picardie - 80000 AMIENS Secrétariat : 103, rue Octave Tietce 80000 AMIENS Tél : 16(22) 43-26-88

Directeur de publication : Patrick THIERY

les opinions émises dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

Tout augmente...

La publication de Picardie Nature est à l'origine d'un déficit important dans le budget de notre association. Cette année, celui-ci s'est accru pour plusieurs raisons : l'insertion de photographies augmente le prix de revient, le nombre de pages a augmenté, de plus depuis un an plusieurs dizaines d'exemplaires sont envoyés gratuitement à certains élus, administrations et associations dans le but de mieux faire connaître notre association. Cette situation inquiétante aurait pu être améliorée par l'augmentation du nombre d'abonnés ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

C'est pourquoi nous sommes contraints aujourd'hui d'augmenter nos tarifs. Désormais l'abonnement à Picardie Nature est de 30 Frs (au lieu de 15 frs) et le prix du numéro passe à 8 Frs. Cette augmentation nous permettra tout juste de rentrer dans nos frais en compensation nous nous sommes efforcés d'améliorer la présentation.

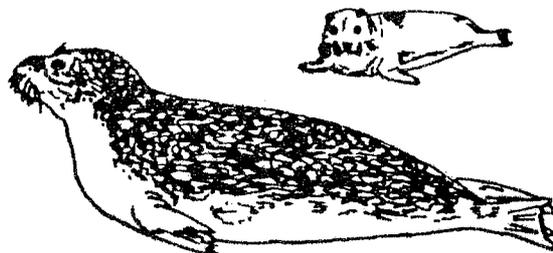
SOMMAIRE :

informations p2, découverte d'un cétacé échoué sur la côte picarde p6, à lire p9, au calendrier p10, la vie de votre association p12, opération "busard" p15, préservation des dunes/lettre à Mme Bouchardeau p17, où sont passés les martin-pêcheurs ? p19, espace urbain- espace naturel p21 plaidoyer pour le Butor p24, le Grèbe castagneux, sympathique boule de plumes p28.

Ont collaboré à ce numéro : Anne BOUEDEC, Philippe BRUNET, Philippe CARRUETTE, Laurent GAVORY, Valérie MONVOISIN, Pierre ROYER, Philippe THIERY, Patrick THIERY.

INFORMATIONS . . . INFORMA

L'EMBARGO SUR L'IMPORTATION DANS
LA CEE DES PRODUITS DERIVES DES
BEBES PHOQUES CONTINUE



Le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) et la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) sont heureux d'apprendre que la Commission Européenne a fait la proposition de prolonger pour une durée illimitée l'embargo sur l'importation dans la Communauté des produits dérivés des bébés phoques harpés et à capuchon.

Le BEE et la FFSPN félicitent spécialement le commissaire M. CLINTON DAVIS pour la ferme position qu'il a prise sur ce point lors de la rencontre avec les autorités canadiennes. Celles-ci ont fortement essayé de convaincre M. CLINTON DAVIS de mettre fin à l'embargo actuel de la CEE sur l'importation des peaux de bébés phoques qui viendra à expiration en octobre 85, mais sans succès.

UNE GRANDE PREMIERE : NIDIFICATION D'UN COUPLE DE CIGOGNES DANS LA RESERVE DE BRUGES (AQUITAINE)

Au printemps, deux cigognes en migration ont fait escale dans la réserve de BRUGES, gérée par la SEPANSO (membre de la FFSPN). Sans doute l'endroit leur a plu car elles y ont fait leur nid.

C'est un événement important dans cet espace protégé créé il y a deux ans. Pour les protecteurs de la nature, c'est la confirmation de l'utilité de la réserve de Bruges comme lieu d'accueil des oiseaux migrateurs.

Les cigognes blanches sont des oiseaux de plus en plus rares. Elles sont totalement protégées dans toute l'Europe depuis plusieurs années.

Malheureusement, sur leurs zones d'hivernage en Afrique, elles sont encore chassées dans certains pays.

La population de cigognes blanches a chuté de façon importante :
en 1927 il y avait 173 couples en Alsace
en 1974 il n'en restait plus que 9 !

Les associations de protection de la nature préparent une campagne internationale pour la sauvegarde de cette espèce dans son entière aire de répartition.



INFORMATIONS... INFORMIA

RHONE-POULENC, UNE FOIS DE PLUS RESPONSABLE DE LA DESTRUCTION DE LA VIE AQUATIQUE !

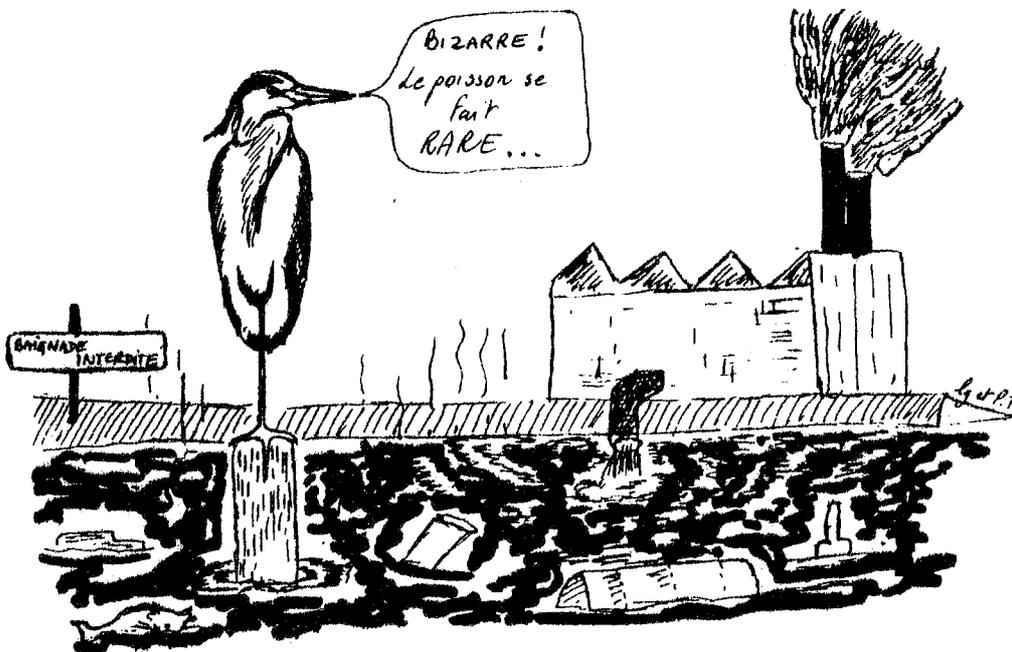
Il y a quelques mois, l'entreprise Rhône-Poulenc était à l'origine d'une grave pollution du Rhône.

des milliers de poissons sont morts et l'on craint que les oiseaux (mouettes, hérons, milans, etc...) consommant ces poissons soient intoxiqués à leur tour. Les zones où se trouvent les castors sont également atteintes, ils risquent d'être des victimes supplémentaires de l'irresponsabilité de Rhône Poulenc.

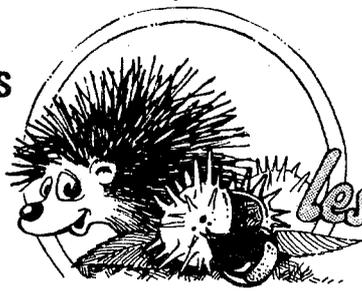
Cette même entreprise vient d'être condamnée sur plainte de la FRAPNA et de la FFSPN pour avoir déversé dans le Rhône de l'hydroquinone (produit photographique réducteur d'oxygène). La FFSPN a tenu une nouvelle fois à s'indigner de ce qu'une entreprise, nationalisée, ne prenne pas les précautions nécessaires pour éviter la destruction de notre patrimoine naturel par les produits quelle fabrique et qu'elle stocke. La FFSPN rappelle qu'un texte de loi aggravant les peines financières pour les pollueurs n'a toujours pas été votée par le Parlement. Une grande partie des députés s'est même abstenue lors des premiers votes.

La FFSPN demande donc aux parlementaires de prendre conscience de leur responsabilité.

extrait de la "Lettre du Hérisson"



La FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES
DE PROTECTION DE LA NATURE
et les hérissons associés présentent:



Les nouvelles aventures de Sauve-Kipic



APPAREMMENT, C'AVA!...
JE PASSE 80% DE MON
TEMPS AU REPOS ET A LA
SAINE MEDITATION...



ET LA NUIT, TRANQUILLE, JE
DEGUSTE DES CHENILLES,
OU BIEN JE RETROUVE
MA DOUCE...



OR, ÇA NE VA PAS DU TOUT.
OUTRE 13 000
MORTS PAR AN
SUR LES ROUTES,



LES HAIES ET LES BOIS
DISPARAISSENT, ET AVEC
LES PESTICIDES, LE VERMIS-
SEAU SE FAIT RARE...



ET, HORREUR, IL N'Y A PAS QUE CHEZ NOUS,
DEMANDEZ LES DOSSIERS A LA F.F.S.P.N.,
TOUT VA A VAU-L'EAU, TENEZ, IL
NE RESTE PAS 25 OURS
EN FRANCE...

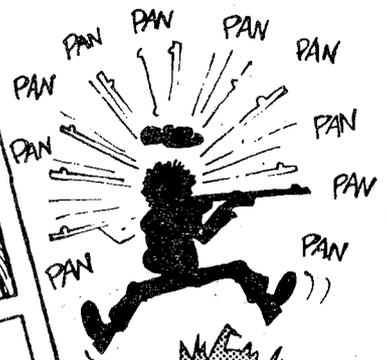
Qui suis-je?
Où suis-je?
Où sont les autres?



LES RIVIERES
EGOUTS...
BÜURK



LA CHASSE INCONSIDÉRÉE...



LES CUEILLETES
ABUSIVES
(CHARDON
BLEU)

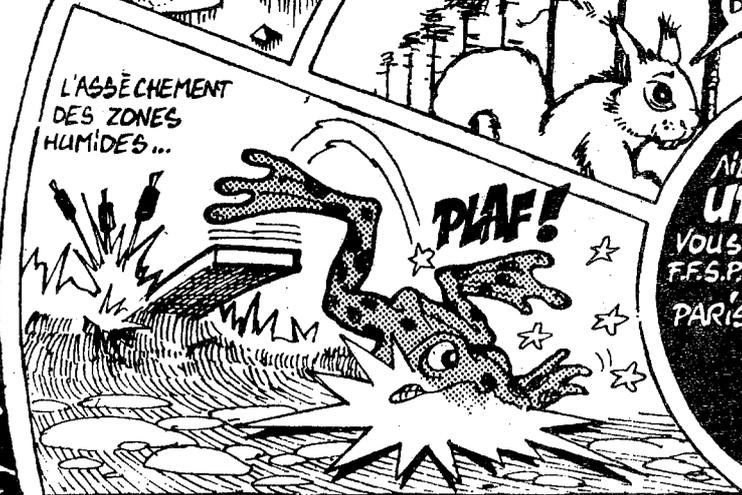


LES
RÉSINEUX
EN LIGNES
DROITES

DUR.



LES
MARÉES NOIRES...



L'ASSÈCHEMENT
DES ZONES
HUMIDES...

PIAF!

J'EN PASSE, ET
DES PIRES!
AIDEZ MOI!
UTILISEZ MOI!
VOUS ME TROUVÉREZ A LA
F.F.S.P.N., 57 RUE CUVIER, 75005,
PARIS.

ACHETEZ MOI SOUS MA FORME LA PLUS DOUCE: LA PELUCHE. (DE 30 A 100 F.)

INFORMATIONS... INFORMIA

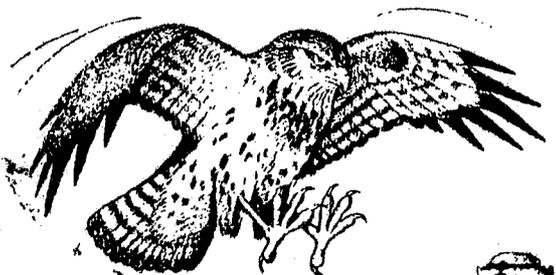
EST-CE LA FIN DU PIEGE A POTEAU ?

Pendant de nombreuses années, les associations de protection de la nature ont dénoncé le vide législatif relatif au piège à poteau : un article de loi sur les pièges à mâchoires interdisait l'utilisation du piège à poteau mais aucune législation n'en empêchait la vente.

Il était alors courant d'en trouver en vente dans certaines quincailleries.

Aujourd'hui le problème est en grande partie résolu, puisqu'un texte interdit la détention de ce piège aussi bien chez un particulier que dans un magasin.

Notre association se félicite de cette décision, d'autant qu'elle avait lancé il y a deux ans une campagne active, reprise au niveau national, contre le piège à poteau..



Extrait du journal "La Hulotte"



Animaux (protection).

60967. — 17 décembre 1984. — M. Philippe Marchand appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la vente des pièges à mâchoires. En effet, il existe une nouvelle réglementation restrictive sur l'usage de ces pièges mais ceux-ci sont toujours en vente libre dans le commerce, ce qui rend cette nouvelle réglementation inopérante. Dans ces conditions, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures tendant à interdire la vente de ces pièges.

Réponse. — L'interdiction de la vente des pièges à poteau est à la fois logique et souhaitable. Un élément nouveau est intervenu pour la solution de ce problème avec la publication de l'arrêté du 23 mai 1984 relatif au piégeage qui interdit en son article 20 l'utilisation des pièges à poteau, alors que jusqu'ici aucun texte de portée nationale ne posait explicitement cette interdiction. De ce fait, la détention de ces engins, y compris dans les locaux commerciaux se trouve prohibée en application de l'article 376 du code rural.

Source : Journal Officiel
Assemblée Nationale
Questions et Réponses
Le 11 février 1985



INFORMATIONS... INFORMIA

Découverte d'un cétacé échoué

CURIOSITE

Extrait du Courrier-Picard.

Un cétacé s'échoue sur notre côte

Le G.E.P.O.P., (Groupe environnement protection ornithologie en Picardie) a découvert, il y a quelques jours, sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont, le cadavre d'un mammifère marin. Celui-ci, qui était dans un état de décomposition avancée (il fut, après mesure, enterré sur place), fut déterminé comme Globicéphale noir (nom scientifique).

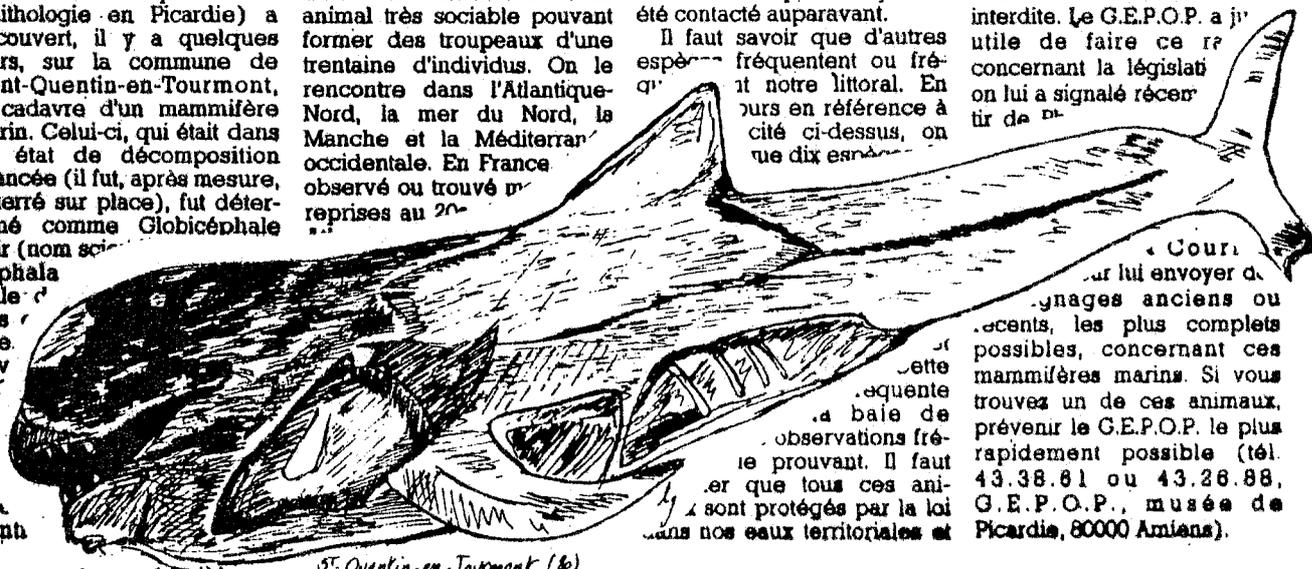
céphala
taille d
très
nile.
env
gr
a
b
u
une
veph

« bec » très court surmonté d'un front bulbeux. C'est un animal très sociable pouvant former des troupes d'une trentaine d'individus. On le rencontre dans l'Atlantique-Nord, la mer du Nord, la Manche et la Méditerranée occidentale. En France, il a été observé ou trouvé plusieurs fois. Les dernières prises au 20^e siècle ont eu lieu en 1954 et 1955.

au G.E.P.O.P. au prix de 40 F), on constate qu'il n'a jamais été contacté auparavant.

Il faut savoir que d'autres espèces de Globicéphales fréquentent ou fréquentent notre littoral. En France, on en a recensé plusieurs en référence à la liste ci-dessus, on en a recensé dix espèces.

que donc leur tir ou toute autre forme de destruction est interdite. Le G.E.P.O.P. a jugé utile de faire ce rapport concernant la législation en vigueur. On lui a signalé récemment de...



St-Quentin-en-Tourmont (b)

21 juillet 1977

Le 21 juillet, Madame MOMEGE et son fils Jean Marc tous deux membres du GEPOP nous prévenaient qu'un cadavre de Mammifère marin était échoué au Sud de Quend-Plage (Commune de Saint Quentin en Tourmont).

Philippe BRUNET, Philippe THIERY et moi même nous sommes alors rendus sur place afin d'identifier l'animal. En arrivant nous vîmes bien vite que nous avions à faire à un Mammifère marin (1) de type Dauphin, c'est à dire à un Cétacé qui appartient au groupe des Odontocètes (2).

L'animal qui était dans un état de décomposition avancé mesurait 3,10 m il possédait un aileron qui en longueur à sa base mesurait 43 cm et en hauteur 18 cm, ce dernier se situant à 1,05 m de la tête et à 1,50 m de la queue. Une des nageoires pectorales mesurait 54 cm. Sa dentition se répartissait uniformément sur les deux mâchoires mais les dents ne purent être comptées. Nous avons mesurer également les dents, quelques unes furent envoyées au Muséum Océanographique de La Rochelle. Du point de vue morphologique (cf dessin) il avait une tête proéminente et arrondie, avec une lèvre saillante. La cause de la mort n'a pu être déterminée.

INFORMATIONS . . . INFORMIA

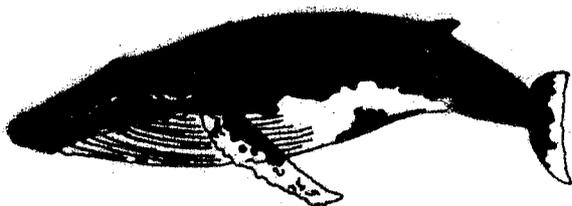
Nous avons d'après ces informations identifié ce Cétacé comme un Globicéphale noir Globicephala melaena ; certainement un juvénile vu sa taille, puisque les adultes mesurent entre 5 et 6 m. Après consultation de l'ouvrage de François SUEUR "Poissons, Amphibiens, Reptiles et Mammifères de la Baie de Somme et de la Plaine Maritime Picarde" (1984) (60 pages, disponible au GEPOP au prix de 40 frs) nous nous rendîmes compte que c'était la première donnée pour notre région. Par contre en France, au cours du XX ème siècle le Globicéphale noir fut observé ou trouvé mort à 162 reprises (77 en Atlantique, 29 en Méditerranée et 56 en Manche) (renseignements tirés de l'Atlas des Mammifères Sauvages de France (1984) S.F.E.P.M. 299 p.) Sinon lorsqu'il est en bonne santé, ce Cétacé se caractérise par une couleur noire lustrée, une tache blanche sur le ventre, ainsi que par un bec très court surmonté d'un front bulbeux. C'est un animal très sociable pouvant former des troupes d'une trentaine d'individus. On le rencontre dans l'Atlantique Nord, la Mer du Nord, la Manche et la Méditerranée occidentale.

Laurent GAVORY

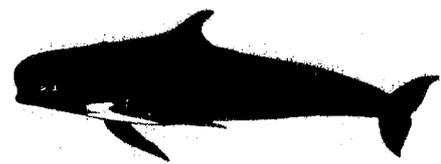
Glossaire

- (1) Chez les Mammifères marins on distingue 2 groupes :
- les Cétacés qui ont une vie purement aquatique et de ce fait ont une morphologie adaptée, très semblable à celle du poisson (Baleines, Dauphins...)
 - les Pinnipèdes qui ont une vie amphibie (Phoque, Otarie...)
- (2) Chez les Cétacés on distingue 2 groupes :
- les Ondotocètes : Baleines à dents (Cachalots, Dauphins...)
 - les Mysticètes ; Baleines à fanons.

Fanon : formation épidermique ressemblant à des lames étirées verticalement qui filtrent l'eau de mer pour recueillir le plancton dont se nourrissent ces Baleines.



Jubarte (Baleine à fanons)



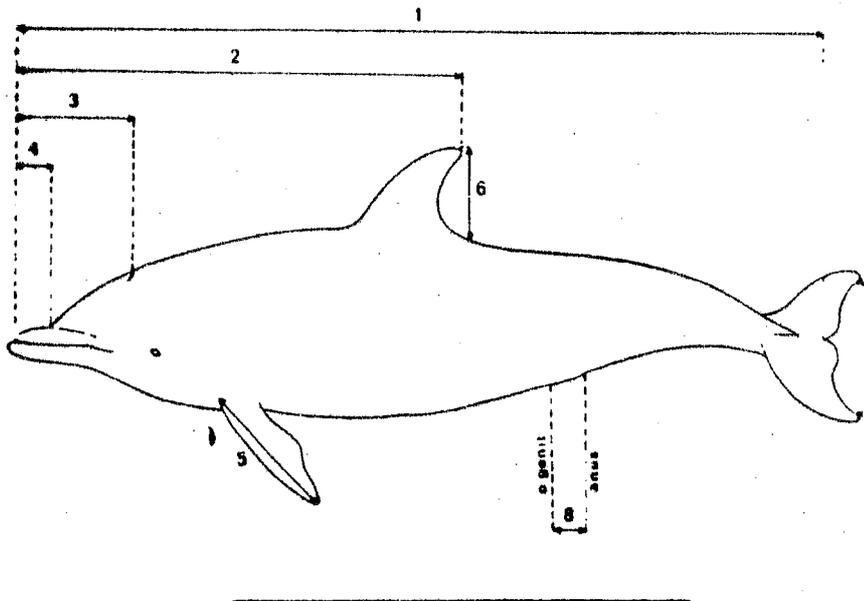
glocicephale noir.

INFORMATIONS ... INFORMA

QUE FAIRE LORS DE L'ECHOUAGE D'UN MAMMIFERE MARIN ?

- Sur place, prendre si possible les mesures indiquées ci-après et faites des repères sur la plage. Photos ou croquis sont bien utiles.
- nous le signaler le plus rapidement possible en téléphonant au 22. 43. 26. 88. (local) ou au 43.77.66. (centre de soins).

EN FRANCE TOUS LES MAMMIFERES MARINS SONT PROTEGES



UNE ORCHIDEE RARE DECOUVERTE EN BAIE DE SOMME.

Le Liparis de Loesel, Liparis loeselii pour les scientifiques, est une plante très menacée du fait des biotopes très particulier où elle pousse. En effet, cette orchidée fréquente uniquement les tourbières des marais alcalins, dépressions humides ou pannes des dunes.

Son aspect n'est pas très spectaculaire, elle ne mesure que 6 à 20 cm et possède une inflorescence de couleur vert jaunâtre.

Une station de cette petite plante vivace, protégée par la loi, a été découverte dans nos dunes, au sud de QUEND-PLAGE, il y a quelques mois par deux de nos adhérents.

D'après les botanistes régionaux, il existait il y a quelques années une station au nord de QUEND-PLAGE, mais elle a semble-t-il disparue.

Le liparis découvert récemment constitue certainement la seule station française connue dans un massif dunaire.

A L I R E :

La revue QUE CHOISIR a consacré un numéro spécial ENVIRONNEMENT. Les principaux sujets y sont abordés de manière claire et précise. Ce numéro répond à toutes les questions que vous vous posez; il s'avère également utile aux responsables d'associations de protection de la Nature. Chaque chapitre se termine par des références bibliographiques et des adresses.

A lire QUE CHOISIR N° SPECIAL
22frs 65 pages.

**LA PRESERVATION DE LA NATURE
POUR MIEUX DEFENDRE
SON ENVIRONNEMENT**

LA PRESERVATION DES SITES

Qui appelle-t-on « installation classée » ? Existe-t-il une différence entre un site classé et un monument classé ? Peut-on construire près d'un site sur un site naturel classé ? Quelles sont les interdictions sur un site protégé ? Comment intervenir pour protéger un site ? Le trottoir est-il à tout le monde ? Qui peut créer des voies piétonnes ? La pub peut-elle gâcher mon site ?

Créer un comité de défense ? Comment obtenir des subventions ? Les associations se portent-elles mieux ? Un particulier peut-il recueillir des déchets et intérêts pour cause de pollution ? Peut-on obliger un pollueur à cesser de polluer ? Comment faire intervenir une enquête publique ? Comment comprendre une étude d'impact ? Qu'est-ce que le POS ? Quand peut-on introduire une demande de révisé ?

Peut-on chasser dans un parc national ? Peut-on pêcher dans un parc national ? Quelles fleurs peut-on cueillir dans un parc national ? Peut-on pénétrer en voiture dans une réserve naturelle ? Peut-on camper dans une réserve naturelle ? Peut-on se promener dans une réserve naturelle ? Peut-on chasser ou pêcher dans une réserve naturelle ? Qu'est-ce qu'un arrêté de biotope ? Existe-t-il des réserves naturelles privées ? Peut-on ramasser tous les champignons ? Peut-on créer une réserve dans son jardin ? Le camping sauvage est-il autorisé ? Peut-on cueillir n'importe quelle plante ? La chasse aux papillons est-elle toujours verte ? La chasse photographique est-elle autorisée ? Comment faire respecter un espace protégé ?

La revue 50 MILLIONS DE CONSOMMATEURS éditée par l'Institut National de la Consommation a sorti en juin un numéro hors série SPECIAL LITTORAL.

Préfacé par Monsieur LEPENSEC secrétaire d'Etat et Président du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, ce

numéro est une présentation des nombreux sites acquis par cet organisme très actif. Nous y découvrons les plus beaux rivages de France et des DOM-TOM ainsi que les moyens de les visiter. Trois pages sont consacrées à la côte picarde, principalement au Massif Dunaire du Marquenterre.

Des références bibliographiques et des adresses d'associations (le GEPOP est cité) sont données à la fin du magazine.

Comme la revue citée précédemment, nous vous conseillons de lire de numéro spécial LITTORAL 140 pages 30frs.

Dans le numéro 2 (juillet-août) de la revue l'UNIVERS DU VIVANT 12 pages sont consacrées aux échouages de Mammifères marins. Cette revue comporte également une rubrique sur les associations de Protection de la Nature, un article sur la protection des Chauves Souris.

Un troisième article sur la côte picarde reprend en partie le point de vue de notre association sur l'aménagement de notre côte. Malheureusement on nous attribue dans cet article une prise de position que nous n'avons jamais eu au sujet de l'Aqualand du Marquenterre (le journaliste a confondu ce complexe avec Maye-Loisirs, parc de loisirs situé lui en zone inconstructible).

L'UNIVERS DU VIVANT N°2 Juillet Août 100 pages 26 Frs.

AU CALENDRIER

Nos sorties sont ouvertes à tous, aussi bien membres que sympathisants

Des jumelles sont fournies gracieusement par notre association.
Toutes nos sorties sont gratuites.

29 septembre

Randonnée dans les Bas Champs du Marquenterre avec l'association Maisons Paysannes de France. Visite des sites aménagés (chemin d'accès à la mer) ou en projet (route, assèchements). Cette promenade vous fera découvrir un secteur particulier de notre département.

Rendez-vous : 8h30 place du cirque à Amiens
ou à 10h00 place de la gare à Noyelles /mer.

Durée : la journée.

20 octobre

Visite de la Réserve Naturelle du Marais d'Isle à Saint Quentin (Aisne) guidée par Mr Serge Boutinot ornithologue, président de l'Association de Sauvegarde du Marais d'Isle. Nombreux Oiseaux aquatiques. Flore des marais.

Rendez vous : 08h00 Place du Cirque à Amiens
ou à 10h00 à l'entrée de la réserve.

Durée : la journée, prévoir un pique-nique.

17 novembre

Ramassage d'Oiseaux morts sur le littoral picard. Initiation à l'identification des espèces trouvées.

Rendez vous : 08h00 Place du Cirque à Amiens
ou 09h30 Place de la Gare à Noyelles sur Mer.

Durée : la journée. Repas tiré du sac, pris à la station d'Etudes Ecologiques Quai Jeanne D'Arc à Saint Valery.

24 novembre

Etude des migrations (comptage, prise de notes, détermination) en Vallée de la Somme.

Rendez vous : 08h00 au local du GEPOP 103 Rue Octave Tierce à Amiens.
ou à 08h30 devant l'église de Saint Sauveur

Durée La matinée. Lieu d'observation : La Chaussée Tirancourt.

14 décembre

Soirée projection de deux montages diapos sonores

- 1) le littoral picard
- 2) les Rapaces, leur rôle, leur avenir. Discussion.

Rendez vous : 20h30 Salle Dewailly, Place Dewailly
(près de la piscine Coubertin) à
Amiens.

15 décembre

Ramassage d'Oiseaux morts sur le littoral picard.
Initiation à l'identification des espèces trouvées.

Rendez vous : 08h00 Place du Cirque à Amiens
ou 09h30 Place de la Gare à Noyelles
sur Mer.

Durée : la journée. Repas tiré du sac, pris
à la station d'Etudes Ecologiques
Quai Jeanne d'Arc à Saint Valery.

29 décembre

Découverte des Oiseaux des parcs et des jardins
au Cimetière de la Madeleine à Amiens. Démonstration
de nourrissage hivernal.

Rendez vous : 09h00 devant l'entrée du Cimetière.

Durée : La matinée.

11 janvier

Projection d'un montage diapos sonore sur l'hiver
et les Oiseaux, réalisé par les élèves du lycée
Janvier d'Amiens. Démonstration de nourrissage
hivernal le lendemain.

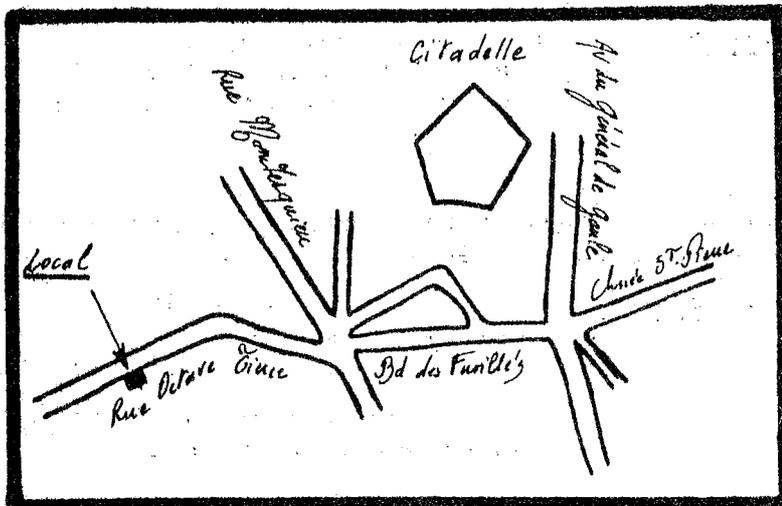
Rendez vous : 20h30 au local du GEPOP. 103 Rue
Octave Tierce. à Amiens.

12 janvier

Sortie au Cimetière de la Madeleine. Nourrissage
hivernal. Observation des Passereaux hivernants.

Rendez vous : 09h00 devant l'entrée du Cimetière.

Durée : La matinée.



La vie de votre association

LES DERNIERS PENSIONNAIRES

DU CENTRE DE SOINS.



Un faucon hobereau, recueilli en juin, très certainement victime d'un obstacle (fils électriques). Ce rapace, rare en Picardie, avait une mauvaise fracture. Malgré une tentative de réduction de la fracture par embrochage, l'oiseau a dû être amputé. Très vigoureux mais non relâchable, il devrait prochainement être confié à un centre spécialisé dans la reproduction de cette espèce.



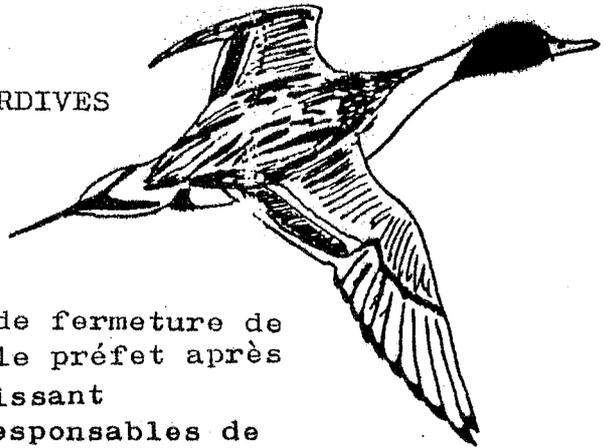
Un grand Butor, recueilli au début du mois d'août, ce héron en nette raréfaction en France (lire l'article de P. ROYER) portait des blessures qui ressemblaient étrangement à un coup de fusil !

Lui aussi avait une mauvaise fracture. Il a été opéré par le Dr DEVAUX, vétérinaire, qui a été obligé de lui bloquer définitivement une articulation. Selon ses possibilités de déplacement, il sera gardé en captivité ou remis dans un marais.

Un épervier immature, apporté le 20 août. Il a été trouvé à Mers-les-bains et était épuisé. Après quelques jours de repos et de suralimentation, il est vite reparti.



CHASSE AU GIBIER D'EAU / NIDIFICATIONS TARDIVES



Depuis deux ans, la date d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau est décidée par le préfet après avis d'une commission départementale réunissant des représentants du monde agricole, des responsables de la Fédération des Chasseurs, des Forestiers et un représentant des Associations de Protection de la Nature.

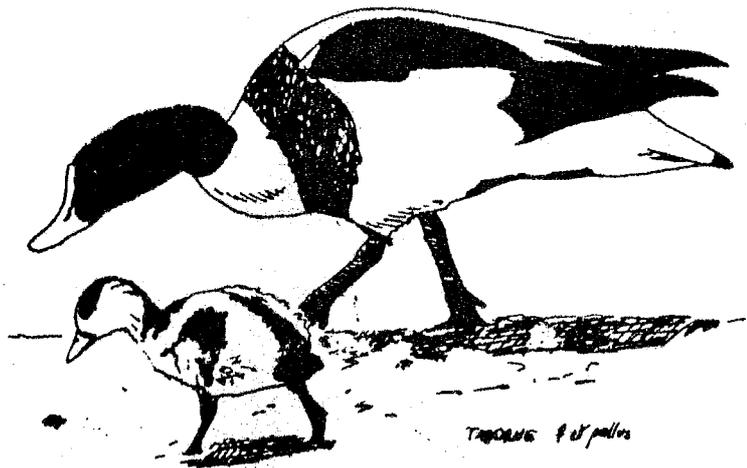
Pour la seconde fois, Xavier COMMECY, représentait le GEPOP (compte rendu dans le numéro précédent).

Lors de la réunion, le représentant de la préfecture avait laissé entendre que, s'il apparaissait un retard dans la nidification des Oiseaux d'eau, l'ouverture de la chasse pourrait être reculée.

Il nous fallait donc rapidement réunir le maximum d'observations de nichées durant la première décade de juillet.

Nos ornithologues de service se sont donc mis au travail et pour compléter leurs données nous avons lancé un appel aux lecteurs de Picardie Nature, qui n'a malheureusement pas reçu l'écho que nous espérions. Néanmoins, un dossier a pu être envoyé à temps au préfet dans lequel nous montrions qu'il existait effectivement un retard important dans les couvées. Ce dossier a provoqué quelques remous dans la presse locale.

Comme on pouvait le prévoir, la date initialement prévue a été conservée et la chasse au gibier d'eau a été ouverte alors que dans les marais de jeunes Oiseaux n'étaient pas encore volants.



Mais nous ne desespérons pas. L'année prochaine nous constituerons à nouveau un dossier, si possible plus épais (cela dépend en partie de vous !).

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont envoyées leurs observations.

Une copie du dossier réalisée cette année peut vous être envoyée contre la somme de 5frs + 3frs de frais d'envoi.

La vie de votre association ⁻¹⁵⁻

L'OPERATION "BUSARDS" TIRE A SA FIN, C'EST L'HEURE DU BILAN

Résultats : un couple de busard saint-martin dans la région d'Airaines
4 jeunes à l'envol.

une nichée de busard cendré à proximité de la Chaussée-Tirancourt : 4 jeunes à l'envol.

Dans les deux cas, pas d'intervention particulière mais une surveillance intense. Les busards saint-martin ont niché dans une coupe de bois, les busards cendrés ont bénéficié de la moisson tardive (le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres).

D'autres couples ont été repérés :

un couple de saint-martin en vallée des Evoissons, dans un bois.
Aucun jeune n'a été vu à l'envol (dérangement, prédateurs ?)

Un couple de saint-martin possible à Fontaine-Bonneleau.

Un couple de cendrés, dans le nord de l'Aisne, surveillé par le Groupe Ornithologique Nord.

Cela peut paraître un peu léger et approximatif. 85 sera une année tout juste moyenne pour la région.

Quelques regrets :

Peu ou pas de contact avec les agriculteurs.

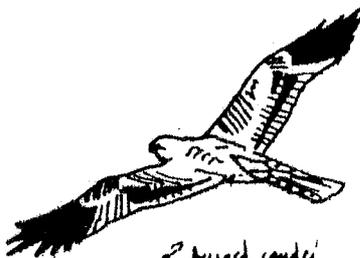
Les lecteurs de Picardie-Nature sont peu sensibilisés à ce type d'action pourtant intéressante et concrète.

Entre les ornitho du GEPOP et les autres les informations circulent mal (c'est le moins que l'on puisse dire).

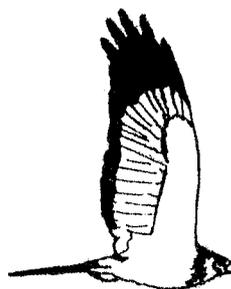
Quelques espoirs :

Faute de surveillants, il est certain que d'autres sites de nidification ne sont pas connus (c'est un regret et un espoir en même temps)

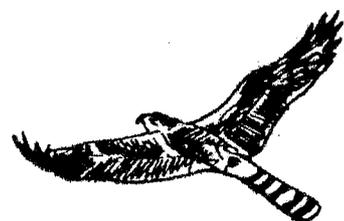
Nous sommes quelques uns à nous être pris de passion pour ces oiseaux
Nous ne manquons pas d'idées et l'expérience aidant, l'année 86 ne pourra être que meilleure.



♂ Busard cendré



Busard ♂



Busard ♀

Les grandes lignes pour l'année prochaine :

Continuer la campagne d'information auprès du public et se persuader que ce n'est pas en vain.

Mieux répartir les tâches en établissant une cartographie des zones de surveillance et en accordant certaines priorités.

Mettre le paquet sur le busard cendré, celui-ci étant nettement plus menacé que le saint-martin.

Le busard gris, cendré notamment est bien le plus bel oiseau à survoler les champs picards (appréciation personnelle) et comme disait St EXUPERY : "c'est utile puisque c'est beau"

Coordinateur Ph. BRUNET

Nous remercions Jean-Pierre FERRE pour le travail efficace de surveillance qu'il réalise depuis de nombreuses années.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Notre association dispose de plusieurs montages diapos sonores. L'un d'eux, "Les rapaces, leur rôle, leur avenir" a été vu par plus d'un millier d'élèves en mai et juin dernier.

Si vous êtes enseignant ou si vous participez à l'organisation des loisirs dans votre commune ou votre entreprise, il vous est possible de nous les emprunter.

CONTACTEZ NOUS : GEPOP, 103 rue Octave Tierce - 80000 AMIENS (43.26.88)

Nous disposons également de nombreux panneaux plastifiés sur les rapaces, leur régime alimentaire, sur le rôle des haies, etc...



La vie de votre association

LES PROTECTEURS DE LA NATURE INQUIETS POUR L'AVENIR DE CERTAINS MILIEUX NATURELS DE LA COTE PICARDE

A plusieurs reprises, notre association est intervenue pour que notre littoral ne soit pas sacrifié à des intérêts à court terme.

Dernièrement nous sommes intervenus auprès du ministre de l'Environnement pour lui faire part de notre souhait de voir se mettre en place des mesures de protection efficaces de protection du massif dunaire du Marquenterre. Il semble que notre dossier ait retenu l'attention des responsables de la protection de la nature au ministère.



GRUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

Amiens le 19 juillet 1985

Monsieur Patrick Thiery
Vice Président du GEPOP
Musée de Picardie
Rue de la République
80000 Amiens

Madame le Ministre de l'Environnement
14 Boulevard du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine Cedex

Madame le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la situation suivante :

La côte picarde est connue pour la richesse des milieux naturels qui la constituent, de nombreuses études scientifiques l'ont montrées (Colloque de l'Environnement en Picardie les 9 et 10 octobre 1984). Sa réputation est nationale, voire internationale tant dans le domaine floristique que faunistique.

Epargné jusqu'à ces dernières années, notre littoral a subi des modifications importantes, particulièrement dans les massifs dunaires du Nord de la Baie de Somme où la plupart des aménagements à vocation touristique ont été réalisés sous l'égide du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Côte Picarde. On lui doit la construction récente d'un aquadrome. L'urbanisation dans cette zone se poursuivra, puisqu'il est prévu d'y construire des lotissements sur au moins une centaine d'hectares. Evidemment, ces réalisations détruiront un massif dunaire particulièrement riche, qui, il y a quelques années accueillait encore une station d'Orchidée extrêmement rare : le Liparis de Loesel (voir annexe 1).

Même si les représentants du Syndicat Mixte d'Aménagement sont conscients de la richesse de notre littoral, sentiment partagé par des élus locaux, on constate malheureusement qu'aucune mesure durable, d'initiative locale ou régionale de préservation des milieux n'a été prise récemment.

Quand aux mesures de portée nationale, réserve maritime de chasse et inscription à l'inventaire des sites, elles ne nous semblent plus actuellement suffisamment respectées. En effet, depuis plus de deux ans la commission départementale des sites ne s'est pas réunie pour discuter des projets concernant le littoral. En ce qui concerne la réserve de chasse maritime son conseil de gestion s'est réuni pour la dernière fois en avril 1975 (voir annexe 2). Une nouvelle menace pèse sur cette

Le vice de votre association

réserve, elle s'ajoute aux nuisances existantes : circulation automobile, braconnage, divagation de chiens... Un parc de loisirs Maye Loisirs, construit sans autorisation, est situé près de l'embouchure de la Maye, propose à ses visiteurs des promenades motorisées dans la réserve. Cette pratique devenue régulière, provoque un dérangement important des Oiseaux. Notre association a d'ailleurs porté plainte.

Nos actions en justice contre le responsable de Maye Loisirs s'étendent à des infractions d'une plus grande gravité. En effet celui-ci n'a pas respecté le Plan d'Occupation des Sols de la commune du Crotoy. Des travaux importants ont été effectués sans aucune autorisation, dans un massif dunaire : creusement de canaux, de bassins, terrassements, abattages d'arbres (voir photo ci-jointe). Tout cela dans une zone classée inconstructible (voir annexe 3). A plusieurs reprises nous avons alerté l'autorité préfectorale alors que des travaux se poursuivaient malgré un procès verbal des services de l'équipement. Aujourd'hui, nous déplorons le report du règlement judiciaire de cette affaire (le prévenu était absent lors de l'audience, l'huissier n'avait pas réussi à le joindre pour lui remettre sa convocation...sic !). Alors que dans le même temps le POS du Crotoy est en révision.

Nous craignons que les modifications de ce document d'urbanisme aboutissent à une régularisation partielle ou totale de la situation de [REDACTED] responsable de Maye Loisirs.

Nous espérons que soit mis rapidement un terme aux problèmes judiciaires. Nous souhaitons par ailleurs que vos services interviennent auprès des autorités locales afin que les zones NDa de la commune concernée ne soient pas modifiées dans leur règlement. Celles-ci constituant un secteur tampon en bordure du massif dunaire du Marquenterre et de la réserve cynégétique nationale.

Confiant en votre attachement au respect de notre patrimoine naturel, nous vous prions d'agréer Madame le Ministre l'expression de notre haute considération.

Monsieur Patrick Thiery



Vice Président du GEPOP

-copie à Monsieur le Délégué régional à l'architecture et à l'environnement

UNE PARTIE DE LA REPOSE :

Monsieur le Président,

Vous venez de me faire parvenir un dossier sur les menaces qui pèsent sur le massif dunaire du Marquenterre.

C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de la Somme, de bien vouloir m'indiquer les mesures qu'il envisageait devoir être prises dans ce contexte, afin de préserver cette zone.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer aussi de façon concrète votre avis sur cette question et les mesures qu'il vous paraîtrait raisonnable et utile d'envisager pour les dunes du Marquenterre.

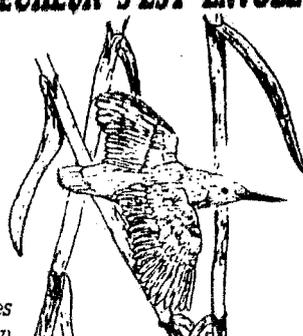
Comptant sur votre réponse, je vous prie l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La vie de votre association

RT
Jusqu'à la
...CTION ÉTÉ
MIEL HÉCHTER
MIENS, Tél. 01 33 97

Courrier PICARD

LE MARTIN-PÊCHEUR S'EST ENVOLÉ



Victime du froid, il a quitté les rives
de nos rivières. (Page 7)

ARRETE 19 JUILLET 1985
LE MARTIN PÊCHEUR

OU SONT PASSES NOS MARTINS ?

par Ph. CARRUETTE

L'hiver 1985, tout le monde s'en souvient, fut particulièrement rigoureux (-18°C à Amiens). Au point de vue ornithologique il nous a réservé de belles surprises avec l'arrivée d'Oiseaux d'Europe du Nord peu courant dans notre région comme le Cygne de Bewick (Sibérien) ou de nombreux Harles piettes (protégés, originaire en majorité de Finlande).

Si la vague de froid fut pénible pour les Oiseaux migrateurs qui ont trouvé en Picardie les mêmes conditions atmosphériques qu'ils venaient de fuir, notre avifaune locale sédentaire a elle aussi bien souffert.

Le Martin pêcheur fut l'une de ces victimes. Bon nombre de personnes ont déjà vu ou plutôt entrevu une jolie petite flamme bleue aux ailes courtes filant comme une fusée au ras de l'eau. Posé, on est surpris à la fois par sa taille (16 cm de long...5 cm plus petit que l'Étourneau sansonnet), son ventre orangé vif et son bec en forme de poignard. Cavernicole, il creuse un trou d'un mètre vingt de profondeur dans les berges argileuses au-dessus de l'eau, c'est là qu'il élèvera, dans une odeur de poisson, ses 3 à 6 poussins. Le Martin est un grand amateur de petits Poissons sans valeur économique (Vairons, Ailettes, Epinoches...) et d'insectes aquatiques qu'il pêche en eau claire en plongeant depuis son perchoir habituel.

Mais quand les étangs sont couverts d'une épaisse couche de glace que l'on retrouve même au bord des rivières le Martin est condamné à mourir de faim ou à s'expatrier. Mais comme notre petit ami très territorial, est un casanier invétéré vous imaginez la suite... En vallées des Evoissons et de la Poix où j'observe les Oiseaux depuis plus de huit ans, un minimum de 9 Martins pêcheur hivernaient en décembre 1983. En mars 1984 plusieurs couples commençaient à nicher.

Fin février 1985 malgré une prospection assidue de ma part aucun Martin ne fut revu dans ce secteur. Plus grave, avec l'arrivée du printemps aucun couple nicheur n'est observé ! Pour le reste de la Somme les Ornithologues picards affichent le même scepticisme... le Martin pêcheur a très mal supporté l'hiver dernier qui la probablement fait disparaître de bon nombre de nos cours d'eau. La pollution, la bétonisation des berges des rivières, les déran-

La vie de votre association

gements au nid lui causaient pourtant assez de tort (Rappelons que le Martin pêcheur est totalement protégé).

Il faudra sûrement de nombreuses années pour que les couleurs chatoyantes du Martin pêcheur animent de nouveau nos rivières et nos marais, témoignages d'un patrimoine naturel d'une richesse prodigieuse.

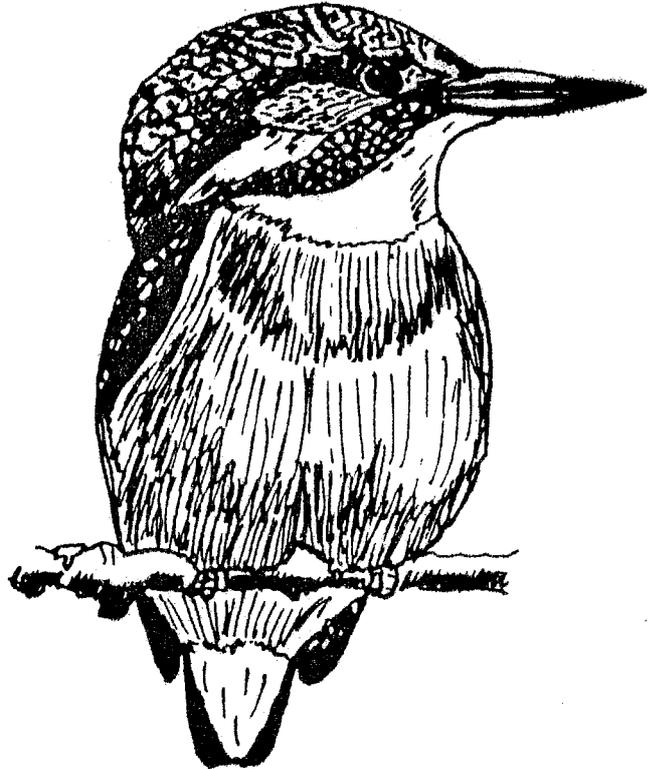
Le GEPOP lance dans ce sens une enquête sur la présence du Martin pêcheur en Picardie (Musée de Picardie Rue de la République 80000 Amiens)

Suite à cet article paru dans le Courrier

Picard nous avons reçu plusieurs informations concernant la répartition du Martin pêcheur. Il apparaît que pour certains secteurs il a moins souffert que nous le pensions. Ainsi en vallée des Evoissons et ses affluents les couples nicheurs habituels se sont maintenus mais les couples installés récemment (expansion de 1983-84) sur des sites moins favorables ont à priori disparu. Des données nous sont parvenues des vallées de la Selle et de la Somme (Fossemanant, Loeuilly, Picquigny...).

Néanmoins il faut rester prudent sur l'interprétation de ces données obtenues en juillet. Elles peuvent correspondre certes à des couples nicheurs (particulièrement si des sites de nidification existent) mais aussi à des juvéniles chassés du territoire des adultes et cherchant à s'installer.

N'oublions pas que l'enquête continue et que toutes observations seront les bienvenues. De plus c'est une occasion d'observer un animal superbe et bien sympathique. Et peut-être aurez vous l'occasion, comme cela est arrivé en Autriche à Monsieur Moularde de voir un Martin pêcheur se poser sur votre canne à pêche !



Nous remercions Messieurs Gavory, Koenig, Loucheux-Lambert, Moularde, Robert et Wydrzynski qui ont bien voulu nous faire parvenir leurs données, ainsi que le journal Pêcheur de France qui fait référence à notre enquête dans son numéro 29.

Espaces naturels Espaces urbains

par Patrick THIERY

Avant d'étudier les relations qui existent entre les espaces urbains et les espaces naturels, il est nécessaire d'apporter quelques précisions sur la signification de certains termes.

Un espace naturel est, en principe, un espace qui n'a jamais été modifié par l'Homme. Si on accepte cette définition, on constate rapidement qu'il n'existe plus, en Picardie, d'espaces naturels. En revanche, il subsiste encore des sites peu transformés par les activités humaines : marais, dunes, bois... On les appellera aujourd'hui espaces naturels en opposition aux espaces urbains créés de toute pièce par l'Homme.

I Relation entre espace naturel et espace urbain

1/ Conflit

Il s'agit le plus souvent d'une relation de conflits au détriment des espaces naturels. Les villes s'étendent, rognant un peu plus chaque fois sur les terres agricoles, les marais, les espaces boisés. Ces conflits se manifestent tout d'abord par l'occupation du sol, associé à une modification profonde de sa surface (l'herbe ne pousse plus sous le béton). La destruction d'espace naturel au profit des espaces bâtis se poursuit par la création d'infrastructures de liaison intra et interurbaines : lignes électriques, routes, voies ferrées... Enfin, la concentration humaine, à elle seule aura un impact négatif sur la nature surtout si les villes sont implantées près de zones fragiles comme les dunes ou les marais.

Deux modes de transformation d'espaces naturels en zones urbanisées peuvent apparaître.

a) l'extension des grandes villes pour des raisons d'augmentation de la population. Des quartiers nouveaux sont créés, à la place la plupart du temps d'espaces agricoles, repoussant les limites des cités. On voit également des îlots de verdure au coeur des villes disparaître pour laisser la place à de grands ensembles.

b) la création d'espaces bâtis au milieu d'espaces naturels de grande valeur écologique et esthétique pour des raisons économiques et touristiques. Ce type d'urbanisation inquiète plus les protecteurs de la nature que l'extension des grandes villes qui fait disparaître bien souvent des zones de cultures de faible valeur écologique.

certains lotissements à vocation touristique prennent tant d'importance qu'ils finissent à devenir de véritables petites villes occupées trois mois sur douze (les rivages français en savent quelque chose !).

Sur la côte picarde, entre Fort-Mahon et Quend, dans un des plus beaux massifs dunaires de France, plusieurs dizaines d'hectares de dunes vont être loties prochainement. Même si les aménageurs étudient l'intégration des constructions dans le site, le milieu dunaire sera profondément transformé à l'emplacement des lotissements et dans un rayon plus ou moins important aux alentours, selon la densité de population que l'on y attirera.

2/ De la possibilité de concilier espace naturel et espace urbain

Les cas où l'urbanisation a épargné des zones naturelles sont rares, nous en avons pourtant au moins un exemple en Picardie : le Marais d'Isle à Saint Quentin. Cette zone humide n'avait jamais fait l'objet d'une urbanisation, probablement pour des raisons techniques, elle est donc restée intacte.

Pendant dix ans, des protecteurs de la nature, rassemblés au sein d'un comité de défense du marais d'Isle, sont intervenus auprès des élus locaux et des pouvoirs publics pour préserver le site qui abrite une flore exceptionnelle. En 1981, il était enfin classé en réserve naturelle. Par sa situation, au cœur d'une ville, le marais d'Isle est devenu un lieu d'initiation à l'Environnement de plus en plus utilisé par les enseignants de Saint Quentin. D'autres villes picardes possèdent des espaces naturels qu'elles pourraient préserver. Ainsi, à Amiens, le marais du Bout du Monde constituerait un agréable lieu de découverte de la nature "à portée de la main", à condition toutefois de préserver intégralement un certain nombre de zones en raison de leur fragilité ou de la flore et de la faune qu'elles abritent.

II Savoir gérer les espaces

Il apparaît nécessaire de nos jours de bien organiser l'occupation du sol, que ce soit en zone urbaine ou dans les zones naturelles.

Depuis la décentralisation, la gestion des espaces dans une cité ou sur l'ensemble d'un territoire communal est entre les mains de l'équipe municipale. Elle dispose pour cela d'un outil puissant à double tranchant : le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Celui-ci s'il est correctement utilisé permet une protection efficace de certaines zones. Malheureusement on constate que dans la majorité des cas, l'esprit des P.O.S. n'est pas respecté, une fois ce document d'urbanisme approuvé nous ne disposons que de deux mois pour établir un recours; passé ce délai la destruction de milieux naturels est officialisée.

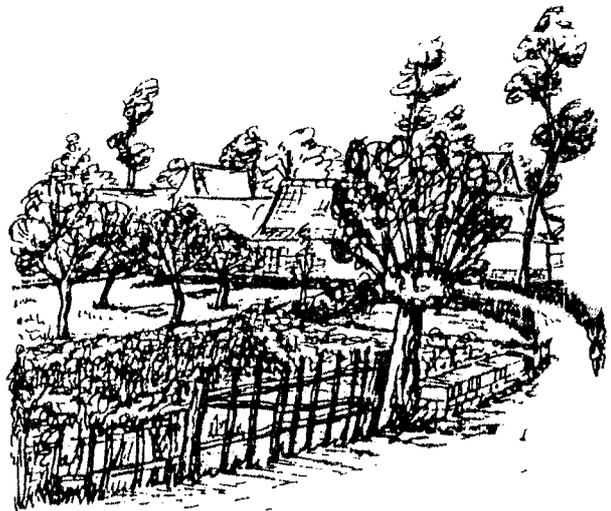
Notre souhait est que les collectivités locales respectent les lois sur la protection du patrimoine naturel, notamment l'article 1er de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation.

N'oublions pas que nous ne sommes pas propriétaire de la nature mais que nous l'empruntons à nos descendants.

Loi du 10 juillet 1976 - article 1er -

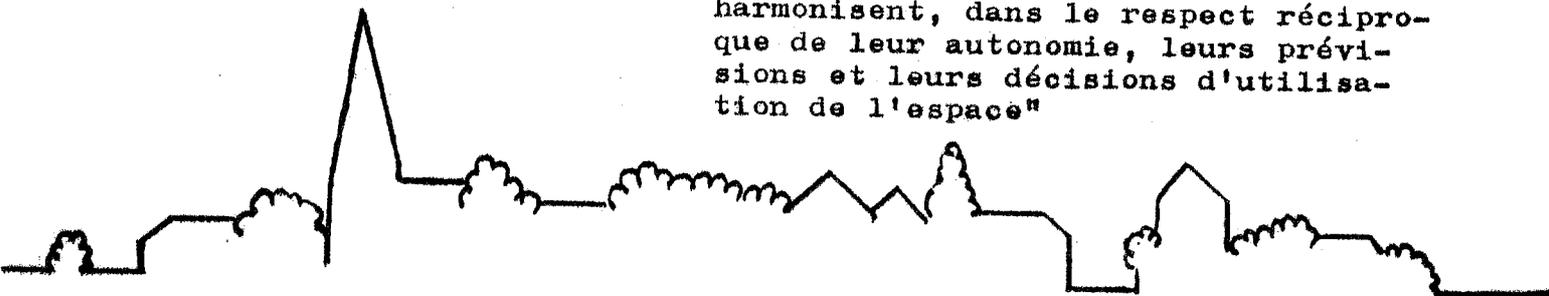
"La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux".



Loi du 7 janvier 1983 - article 35 -

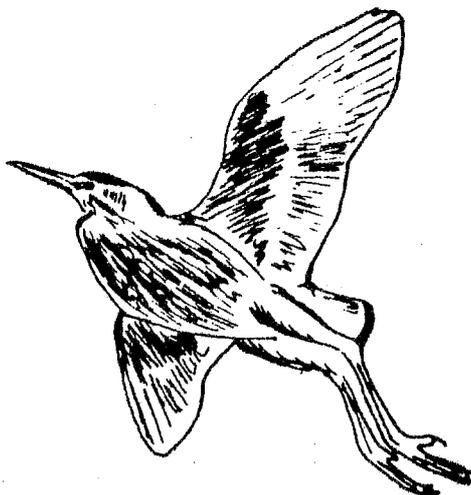
"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace"



Plaidoyer pour le Butor

par Pierre ROYER

Le Butor étoilé, ce digne représentant du marais picard risque de disparaître définitivement de notre région. Son existence discrète passe aussi inaperçue que son extinction et il est probable que dans quelques années, devant nous, et dans l'indifférence complète on pourra considérer cette espèce comme éteinte.



Le Butor, ce Héron méconnu

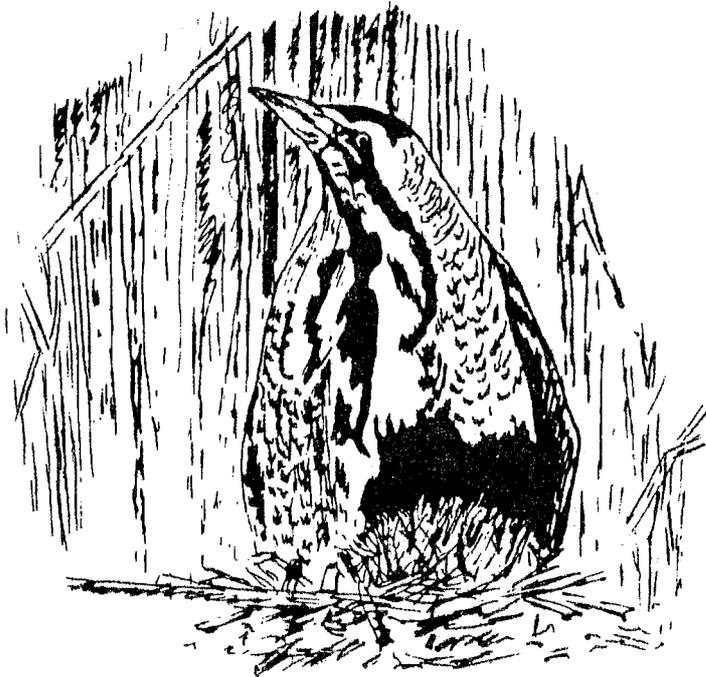
Ses moeurs cachés font du Butor étoilé un des oiseaux les plus mal connus de notre patrimoine naturel. Rien ne l'amène à se faire connaître; il mène une vie des plus retranchées dans le fin fond du grand marais, là où la vie sauvage s'est repliée devant l'assaut des ambitions humaines. Son plumage discret brun et jaune rayé de brun noir, admirablement camouflé dans le paysage des roseaux, ses moeurs craintives, la plupart du temps crépusculaires, font de cet être imperceptible un véritable fantôme des zones humides. Pourtant, il vit chez nous, en Picardie et plus particulièrement dans la Somme où subsiste encore son habitat d'élection : vastes roselières avec de vieux et jeunes Roseaux, phragmitaies inondées coupées de clairières et de lisières, massifs de roseaux assez étendus du bord des étangs et des marais.

Les vastes étangs de la vallée de la Somme recèlent autant de milieux favorables à l'installation des Butors pendant et en dehors de la période de nidification, c'est pourquoi notre région est une des mieux placées de France pour accueillir les couples qui subsistent encore chez nous. Malgré cela, ce Héron est en nette régression et nous verrons plus loin les causes profondes de cet aspect.

Bien peu d'ornithologues peuvent se vanter d'avoir approché un Butor étoilé tant il est difficile de l'observer. Très farouche, il adopte un comportement qui le soustrait au milieu. Dès qu'il se sent menacé il tend le cou, le bec pointé vers le ciel, se raidit et peut rester immobile plusieurs minutes dans cette position tant que l'importun ne s'est pas retiré. Ainsi il ressemble à une touffe de roseaux à laquelle on ne prête pas la moindre attention. Il arrive qu'il s'envole à votre approche, mais c'est plus rare et il doit se sentir forcé.

C'est plus souvent par l'audition, de mars à juin, qu'on peut détecter la présence du Butor étoilé dans un secteur précis. Les mâles émettent alors un beuglement semblable à une trompe venue d'on ne sait où, un mugissement surgit du fond de la roselière qui vaut à ce Héron le nom de "boeuf des marais". Ce "cri" peut porter très loin, à plusieurs kilomètres. Bien que ce ne soit pas un critère suffisant pour affirmer la nidification, la voix de ce Héron permet tout de même de le localiser dans les zones humides de notre pays. Le chant annonce la période de nidification et c'est bien sûr au sein de la roselière, loin des regards indiscrets, qu'elle va avoir lieu.

Les nœces du Butor sont mal connues, étant donné les moeurs de ces oiseaux. Les œufs sont pondus dans un nid composé de tiges de roseaux principalement, ils sont brunâtres au nombre de 5 ou 6. Il semble que le Butor soit polygame (?). Seule la femelle semble s'occuper de la couvaison et de l'élevage des jeunes.



Protection du Butor étoilé

Fixé dans sa roselière favorite, le Butor étoilé est un des plus casaniers lorsqu'il s'agit de son alimentation, de sa nidification, du repos. Il est bien malaisé à l'observateur d'entrer en contact avec cet oiseau dans un milieu difficile d'accès comme peut l'être la roselière. Encore plus ardue est la recherche des nids qui prouvent la reproduction de l'espèce, de toute façon elle est à proscrire en ce qui concerne ce Héron menacé car tout dérangement serait nuisible à l'oiseau.

Reste le recensement des mâles chanteurs par l'audition, seule technique pratique qui permette d'appréhender le nombre de couples nicheurs de façon approximative. C'est ce qui a été fait en 1970 en Picardie, on a alors dénombré 105 couples. Plus tard en 1983 le nombre de mâles chanteurs est de 31, l'estimation atteint 50 individus (soit 15% de l'effectif national!). On voit donc que près de 50% des Butors de Picardie auraient disparu en moins de 15 ans ! En France c'est en moyenne 40% des Butors de notre pays qui ont disparu, à peu près 300 territoires sont défendus par un mâle chanteur dans 24 départements. Partout en Europe sa situation n'est guère plus brillante.

Cette diminution d'une espèce déjà peu abondante vaut son inscription sur la liste rouge des espèces directement menacées de disparition à moyen terme. Lorsqu'on s'aperçoit que le département de la Somme accueille un peu plus de 15% de l'effectif national du Butor étoilé on se dit que quelque chose devrait être tenté pour la conservation de cet oiseau au niveau local.

Il est vraisemblable que l'ouverture précoce de la chasse au gibier d'eau dans le département de la Somme serait à l'origine de dérangements dont le Butor s'accommode mal. Au pire, cela peut se traduire par un coup de fusil malencontreux, il suffit pour s'en convaincre de voir le malheureux Héron désailé de la clinique des Oiseaux blessés du GEPOP, à qui une giclée de plombs a ôté définitivement l'ambition de voler (je tire, je détermine après...). Une information auprès des adeptes de l'art cynégétique permettrait peut être dans l'immédiat d'éliminer ce genre d'exaction dont l'origine est une méconnaissance ou une ignorance complète des espèces protégées. Cela aboutirait peut être dans un premier temps à la suppression d'une cause facilement évitable; la perte stupide d'un individu à cause d'un coup de fusil injustifié et de surcroît illégal devient dramatique lorsqu'il s'agit d'une espèce en voie de disparition.



La cause profonde de sa disparition repose en réalité sur le maintien de son habitat. Depuis plusieurs dizaines d'années les zones humides ont régressé devant des "aménagements" qu'on qualifierait plutôt de dégradations. Considérés comme des milieux hostiles, sources de vermines, de maladies, les marécages n'ont jamais cessé d'être méprisés au point qu'on s'acharne à les faire disparaître.

Aujourd'hui, une prise de conscience collective vise à faire machine arrière, mais il reste beaucoup à faire.

Parmi les utilisateurs de la nature, les protecteurs mais aussi les pêcheurs et les chasseurs ont su dénoncer les atteintes quotidiennes aux milieux humides : extension des activités humaines dites de loisirs avec caravanisation des marais, assèchement pour l'agriculture, déversement d'ordures, extractions de granulats.,.

Sauver le Butor, c'est sauver les zones humides dont le potentiel biologique est inestimable dans notre département privilégié. Ainsi donc, pour que le mugissement étrange du Butor, si caractéristique de nos marais, ne cesse dès que revient la belle saison,

il faut préserver les immenses roselières où il trouve refuge, mais aussi tout cet ensemble écologique remarquable représenté par les vallées humides de notre région.

Enfin, l'hiver 1984-85, particulièrement rigoureux, risque d'avoir affecté cette espèce comme à chaque fois qu'il a fait très froid chez nous, la nouvelle saison de nidification permettra de prendre conscience des dégâts subis par le "boeuf des marais" !

Bibliographie

Le Courrier de la Nature - N°92 Juillet Août 1984 - p.21 Laurent Duhautois, Héron pourpré, Butors : le déclin.

Grands Echassiers, Gallinacés, Râles d'Europe. Paul Géroudet - Delachaux et Niestlé.



Le Grèbe castagneux, sympathique boule de plumes

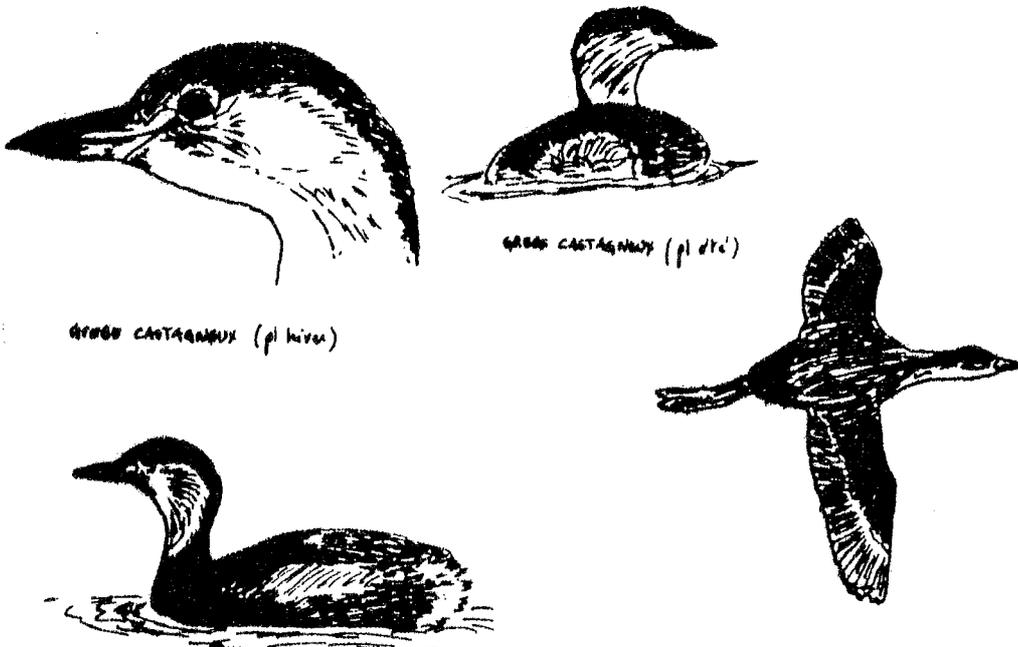
par Philippe CARRUETTE

Le Grèbe castagneux récemment rebaptisé du doux nom de Tachybaptus ruficollis, ou surnommé localement plongeur (ou en Picardie Pleumion ou Plomion), tout le monde le connaît ou tout du moins l'a déjà vu nageant sur les ballastières de notre région, le prenant à tort pour une Poule d'eau.

Une promenade autour des nombreuses ballastières de la vallée des Evoissons permet de mieux faire connaissance avec le plus petit Grèbe de France (26 cm, la taille d'un Merle...). Arrêtons nous un instant sur le bord d'un plan d'eau et à l'aide de jumelles ou mieux d'un télescope, observons le de plus près. Il ressemble à une petite boule de plumes flottante au grès des vaguelettes, le tout surmonté d'une petite tête au bec court mais robuste. D'octobre à début mars, il est partisan de la discrétion avec un plumage gris-noirâtre sur le dos et le dessus de la tête, beige clair pour le reste du corps. Par contre au printemps pour la période de reproduction, il arbore son plumage nuptial avec le dessus brun foncé et la tête brune acajou brillant où tranchent deux tâches claires à la base du bec.

Mais plus que son plumage qui n'a rien finalement d'une aquarelle c'est son comportement qui intrigue l'observateur néophyte. Le Castagneux plonge sans cesse pour chercher sa nourriture au fond de l'étang; remontant à la surface comme un bouchon après une immersion de 5 à 32 secondes.

Je tiens à rassurer les pêcheurs : le Grèbe castagneux vu sa taille n'entre aucunement en compétition avec ces derniers. Il se nourrit surtout de larves d'insectes aquatiques, de Gastéropodes, de petits poissons dont la taille ne dépasse pas 12 cm (Epinocles, ...). Dans l'estomac d'un individu trouvé mort j'y ai découvert 17 petits Escargots d'eau douce.



GRÈBE CASTAGNEUX (pl hiver)

GRÈBE CASTAGNEUX (pl été)

La reproduction a lieu de mai à septembre, les nids formés d'un amas de végétaux aquatiques sont toujours en contact avec l'eau et peuvent être dissimulés dans un massif de Joncs ou de Phragmites. En vallée des Evoissons où cette végétation est absente, les nids sont pratiquement à découvert, mal dissimulés entre une touffe de Carex ou accrochés aux branches de Saules qui pendent au-dessus de l'eau.

Les oeufs, au nombre de 2 à 5 sont couvés par les deux parents, qui lorsqu'ils s'éloignent prennent grand soin de les recouvrir d'algues prises sur le nid. De cette façon le nid devient un tas d'algues sans importance, passant inaperçu aux yeux des prédateurs.

Le couple de Castagneux chasse et poursuit tout congénère autour du périmètre de son nid (en fait un mini-territoire). Néanmoins, depuis 7 ans que j'observe cet oiseau, jamais un Castagneux adulte n'a attaqué un poussin ou un juvénile d'autres couples. Les Grèbes nicheurs les tolérant même auprès du nid. En cette période, les étangs retentissent des trilles des Castagneux, surtout comme c'est le cas en vallée des Evoissons s'ils ont choisi de s'installer en "colonie". Les trilles, véritable chant aux multiples modulations et intonations sont typiquement liées à la période de reproduction et disparaissent en hiver. Parfois, en novembre lors d'une belle journée ensoleillée, on peut encore entendre le rire cristalin du petit Castagneux.

Castagneux découvrant
ses oeufs



Dessin de Ph. HERTEL

Petit certes, mais très indiscipliné pour ne pas dire teigneux. L'installation en colonie est l'occasion de combats (coups d'ailes, de bec et surtout des poursuites sur l'eau ou en plongée, le tout accompagné de trilles nerveuses et de gerbes d'eau) entre individus ou même entre couples, les quatre oiseaux participant ensemble au pugilat.

Au bout d'un peu plus de trois semaines d'incubation les poussins, adorables petites boules de duvet sombre rayé de blanc et de roux naissent. Ils sont nourris avec beaucoup d'attention par les deux adultes pendant près de 50 jours (les jeunes prennent alors en plus pâle le plumage d'hiver des adultes). Au fur et à mesure qu'ils grandissent, un seul adulte seulement peut rester avec eux. Au début les poussins sont surtout nourris d'insectes aquatiques et de leurs larves. J'ai eu l'occasion d'observer un comportement étrange : un adulte frappait délicatement de son bec le dos de ses poussins pour les obliger à plonger et à chercher leur nourriture par eux-mêmes. Les poussins ont vite compris "la leçon" puisque, je pouvais aussitôt après les voir plonger quelques secondes plutôt par jeu que pour se nourrir. A leur première sortie sur l'eau, les poussins sont transportés sur le dos d'un adulte, bien cachés sous ses ailes. Bagarreurs les Castagneux, mais pas bourreaux d'enfants...

Dès juillet les premiers migrateurs gagnent nos régions. Mais c'est d'août à la mi-octobre que l'on rencontre les regroupements les plus importants, (49 individus le 7 octobre 84 sur un petit étang). Bon nombre de ces Oiseaux vont quitter nos étangs de l'intérieur pour le littoral ou des régions plus méridionales. Pourtant en 1985 malgré le gel d'une grande partie des étangs de la vallée des Evoissons, une dizaine de Grèbes passeront sur les derniers trous d'eau encore libres de glace. Mais déjà, en février les premiers migrateurs reviennent afin que comme chaque année leur chant admirable continue d'animer nos étangs pour notre plus grande joie.

Il est peut-être bon de rappeler que le Grèbe castagneux, comme tous les Grèbes d'ailleurs, est un Oiseau protégé par la loi.

Certains chasseurs semblent parfois l'oublier. Il n'y a d'ailleurs aucune gloire à tirer cet oiseau peu farouche qui se contente de plonger pour échapper à un danger, rechignant à utiliser le vol.

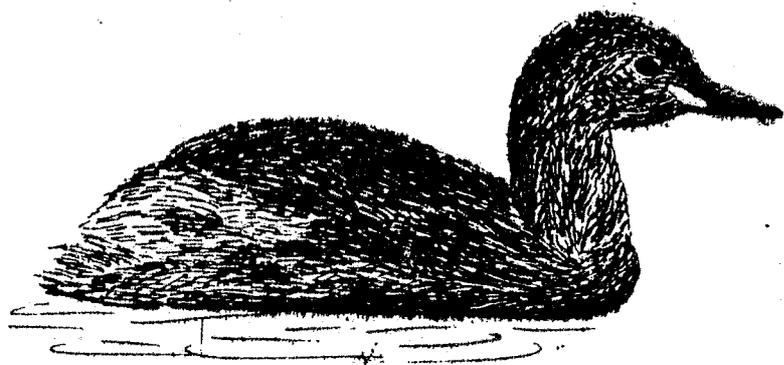
Sa naturalisation est bien entendu totalement interdite. Promeneurs et pêcheurs prenez soin de ne pas le déranger quand il couve, et bien évidemment ne touchez pas à son nid ni à ses oeufs très fragiles.

La vallée des Evoissons est aujourd'hui l'un des sites les mieux fréquentés par cette espèce dans la Somme, tant pour les nicheurs (5 à 15 poussins élevés chaque année) que pour les migrateurs.

Respectez le, il fait partie de notre patrimoine naturel commun !

Bibliographie :

Calendrier ornithologique des vallées des Evoissons et de la Selle, de 1979 à 1984 de Ph. CARRUETTE et B. COUVREUR





ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Guide des Oiseaux de mer de G. TUCK et H. HEINZEL traduit par M. CUISIN, éd Delachaux et Niestlé prix : 135,00 frs

Dans la série les guides du naturaliste, ce livre est une traduction augmentée de l'ouvrage anglais A Field guide to the Seabirds of Britain and the World. Il décrit en 310 pages toutes les espèces pélagiques du monde.

Après une introduction de 17 pages, nous présentant les principales caractéristiques des oiseaux de haute mer (alimentation, détermination...), une cartographie mondiale des courants, ainsi qu'un chapitre sur la survie de ces espèces (menaces, soins aux oiseaux épuisés ou mazoutés...), l'auteur décrit 291 espèces à la manière du Peterson par un texte et 138 dessins au trait en insistant sur les critères de détermination. Ensuite, 48 planches en couleur représentant les oiseaux dans leurs différents plumages. L'ouvrage s'achève avec 287 cartes de répartition et une bibliographie.

De présentation soigné, ce livre sera utile aux personnes effectuant des voyages en mer, mais aussi à celles fréquentant les plages. Il a l'avantage de présenter la totalité des espèces pélagiques mondiales d'une manière relativement complète, ce que peu d'ouvrages français font.

On peut malheureusement lui reprocher son prix et le fait que les cartes, les planches et le texte parfois succinct, correspondant à chaque espèce soit séparé. Néanmoins c'est un ouvrage à posséder dans sa bibliothèque.

Laurent GAVORY

AVIFAUNE DE LA BAIE DE SOMME ET DE LA PLAINE MARITIME PICARDE

par Xavier Combecy et François Sueur

Cet ouvrage de 235 pages, comportant plus de 80 dessins de Pascal Etienne et plus de 50 figures, décrit le statut actuel, l'historique depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, l'importance des effectifs et les dates de présence des oiseaux qui fréquentent la baie de Somme et ses environs.

Il nous reste encore quelques exemplaires au prix de 65F (+15F de frais d'envoi)

Nous disposons également d'une table de presse (autocollants, anciens numéros de Picardie-Nature, etc...)
Nous vous rappelons les heures de permanence: le mercredi de 14h à 18h

/ ABONNEMENT A PICARDIE-NATURE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

désire recevoir PICARDIE-NATURE le bulletin trimestriel
du G.E.P.O.P. abonnement: 30 F

/ ADHESION AU G.E.P.O.P.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

déclare adhérer au G.E.P.O.P.
déclare renouveler mon adhésion au G.E.P.O.P.
(barrer la mention inutile)

condition d'adhésion : adhésion simple 25 F
 moins de 16 ans 10 F
 adhésion de soutien à partir de 50 F

Si vous avez changé d'adresse veuillez nous le préciser.
En cas de renouvellement d'adhésion, nous vous serions
reconnaisant de bien vouloir régler votre cotisation en
début d'année, afin de faciliter le travail de secrétariat.

LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE

article 1er : "La protection des espaces naturels et des paysages,
la préservation des espèces animales et végétales, le main-
tien des équilibres biologiques auxquels ils participent et
la protection de ressources naturelles contre toutes les
causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt
général.

Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du
patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publi-
ques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production
doivent se conformer aux même exigences.

La réalisation de ces objectifs doit également assurer
l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les
milieux urbains et ruraux".

EXTRAITS DES STATUTS DU G. E. P. O. P.

"L'Association dite 'Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie' (G. E. P. O. P.) régie par la loi de 1901 a pour but de contribuer à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la Nature et des oiseaux sauvages, et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.

Elle se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées; les périmètres sensibles, la protection de la Nature, l'urbanisme, dans le cadre de législation en vigueur"

AGIR

En patronnant des manifestations de sensibilisation
en formant des propositions concrètes
en intervenant juridiquement contre les délits,
en intervenant auprès des pouvoirs publics et des
élus locaux
en coopérant avec les mouvements similaires.

Le GEPOP, association 'agréée' (reconnue par les pouvoirs publics) veut être non une 'société savante' mais d'abord militante.

C'est pourquoi, l'intérêt que vous pouvez nous marquer doit se concrétiser dans un engagement. La sympathie pour notre action ne suffira pas à résoudre les questions et à nous donner du poids.
NOUS N'AVONS QUE LE POUVOIR DE VOTRE ADHESION

Soutenez notre action

" L'ENVIRONNEMENT C'EST L'ENSEMBLE, A UN MOMENT DONNE, DES FACTEURS PHYSIQUES, CHIMIQUES, BIOLOGIQUES, SOCIAUX, ECONOMIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET ETHIQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN EFFET DIRECT OU INDIRECT, IMMEDIAT OU A TERME SUR LES ESPACES, LES ESPECES ET LES ACTIVITES HUMAINES ".

(définition donnée par le conseil international de la langue française au congrès d'Aix-en-Provence en 1972)